

PROGRAMME de certification





**« Les municipalités
peuvent devenir des
leaders pour la
conservation! »**

TABLER DES MATIÈRES



MISE EN CONTEXTE

<i>À propos de ECL</i>	1
<i>La connectivité écologique</i>	2

PROGRAMME

<i>La vision</i>	3
<i>La posture</i>	4
<i>La municipalité éco-connectée</i>	4
<i>À qui s'adresse le programme</i>	4
<i>Pourquoi être une municipalité éco-connectée ?</i>	5

PROCESSUS DE CERTIFICATION

<i>Différents niveaux de certification</i>	6
<i>Engagements par niveau de certification</i>	7
<i>Vision régionale de la conservation</i>	8
<i>Étapes du processus</i>	8
<i>Délais d'accomplissement par niveau de certification</i>	9
<i>Actions pouvant mener à la certification</i>	9
<i>Conditions de participations</i>	10
<i>Tarification pour l'adhésion ou les renouvellements</i>	10
<i>Plan de visibilité</i>	10
<i>Engagements d'ÉCL</i>	11

ANNEXE

MISE EN CONTEXTE

Les changements climatiques modifieront radicalement l'intégralité des écosystèmes aux cours des prochaines années. Les milieux terrestres et aquatiques ont tendance à être résilients s'ils sont conservés dans des zones continues, connectés entre eux par des corridors naturels. Ainsi, la continuité des paysages naturels est l'une des stratégies les plus efficaces pour l'adaptation aux changements climatiques.

Les institutions, les organismes de conservation et les municipalités font leur part pour protéger les écosystèmes des Laurentides. Toutefois, la région compte encore cinquante-cinq espèces végétales et quarante-et-un espèces fauniques en situation précaire, dont vingt-trois oiseaux, deux amphibiens, huit reptiles, et sept mammifères.

Il faut donc à la fois conserver les milieux naturels et les connecter entre eux à l'aide d'éco-corridors.

La région des Laurentides présente de nombreux paysages naturels qui méritent d'être protégés. La stratégie d'implantation du réseau de corridors et de noyaux mise de l'avant par Éco-corridors laurentiens (ÉCL) vise à maintenir et à améliorer la perméabilité globale de ces paysages afin de fournir un habitat de qualité pour les espèces locales, améliorant ainsi la résilience du territoire.

À PROPOS D'ÉCL

ÉCL est un organisme de bienfaisance qui met en œuvre une stratégie de conservation des milieux naturels et de protection des corridors écologiques dans les Laurentides, en étroite collaboration avec les organismes, les institutions et les citoyens. Depuis plus de dix ans, ÉCL met en place des projets et fait émerger les collaborations afin de conserver les corridors écologiques entre le parc national d'Oka et celui du Mont-Tremblant. ÉCL a d'ailleurs identifié des corridors écologiques et des noyaux de conservation au niveau régional.



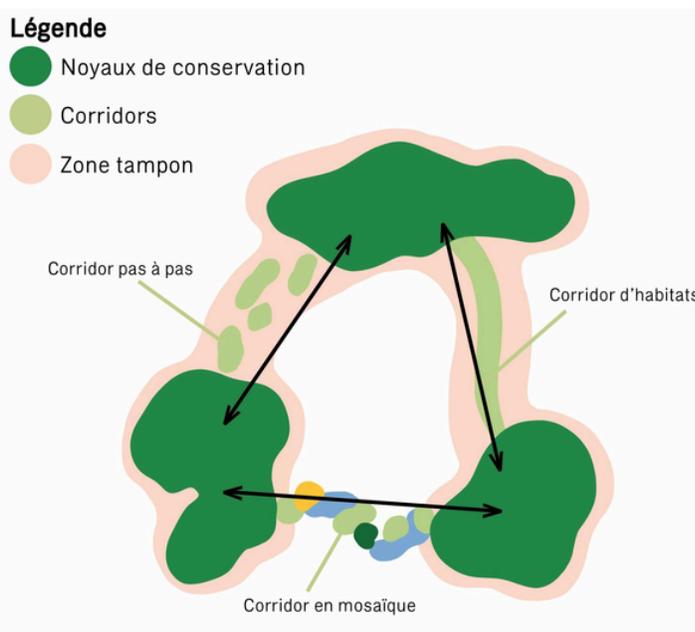
Participants et participantes à l'Événement COP 15 en région, janvier 2023

CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE

Un corridor écologique (ou éco-corridor) est un morceau de terrain où la végétation pousse naturellement sans intervention humaine qui permet de relier des zones naturelles, qu'elles soient protégées ou non (noyaux de conservation). Les éco-corridors jouent un rôle crucial pour faire face à la crise des changements climatiques en permettant aux espèces de se déplacer et de s'adapter à de nouveaux environnements lorsque les conditions changent.

En reliant différents écosystèmes, ils offrent aux espèces la chance de coloniser de nouveaux territoires et de survivre aux pressions exercées par la perte d'habitat et les changements environnementaux, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité globale.

À droite : Schématisation d'un réseau écologique qui comprend des noyaux de conservation, différents types de corridors écologiques et des zones tampons.



PROGRAMME

Une certification qui souligne l'engagement des municipalités qui ont agi, agissent encore, et continuerons d'agir pour la conservation des milieux naturels et la protection du réseau écologique des Laurentides.

Le programme Municipalité Éco-connectée (MEC) est un programme d'accompagnement destiné aux municipalités. Le programme repose sur une participation volontaire et implique un engagement fort des municipalités pour la connectivité écologique, pour assurer une collaboration transversale et permettre une cohérence des actions sur le territoire. Il favorise la mise en place d'actions clés permettant d'atteindre l'un des trois niveaux de certification et incidemment de renforcer la protection des corridors écologiques et des noyaux de conservation sur le territoire de la région des Laurentides.

VISION

D'ici 2030, plusieurs municipalités des Laurentides sont engagées dans une démarche de conservation des éco-corridors et des noyaux de conservation à l'échelle de la région. Le développement et l'aménagement écoresponsable du territoire assurent le maintien de la biodiversité et du bien-être des collectivités.

À droite : Marc L'Heureux, Vice-président trésorier du Conseil, préfet de la MRC des Laurentides et maire de Brébeuf à l'Événement COP 15 en région, janvier 2023



POSTURE

Nous croyons que les municipalités et l'aménagement du territoire jouent un rôle crucial pour la biodiversité, la santé et le bien-être des collectivités.

Avec le programme Municipalité Éco-connectée, nous souhaitons appuyer et valoriser les municipalités qui souhaitent mettre en place des efforts pour conserver la connectivité écologique sur leur territoire et au-delà.

MUNICIPALITÉ ÉCO-CONNECTÉE

Une municipalité éco-connectée met en place des mesures et des actions concrètes qui visent la protection des éco-corridors et des noyaux de conservation sur son territoire. Elle intègre donc le maintien et la restauration de la connectivité écologique dans ses outils d'aménagement et de planification ainsi que la protection des milieux naturels d'intérêt et de la biodiversité qui s'y trouvent. Une municipalité éco-connectée offre de nombreux bénéfices à ses citoyens grâce aux services essentiels que procurent les éco-corridors.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME

Le programme de certification s'adresse aux municipalités et villes situées sur le territoire couvert par le réseau écologique identifié par ÉCL, soit toutes les municipalités de la région administrative des Laurentides.



POURQUOI ÊTRE UNE MUNICIPALITÉ ÉCO-CONNECTÉE

+ Pour faire reconnaître vos efforts en matière de protection des corridors écologiques et de conservation des milieux naturels;

+ Pour bénéficier d'une communauté de pratique et d'un soutien dans vos actions de conservation futures;

+ Pour protéger les nombreux services que rendent les corridors écologiques à votre population;

+ Pour inspirer les partenaires et la population à s'engager dans le mouvement;

+ Pour favoriser l'adaptation face aux changements climatiques.

+ Pour accéder à un réseau d'experts engagés dans la conservation des milieux naturels



PROCESSUS DE CERTIFICATION

DIFFÉRENTS NIVEAUX DE CERTIFICATION

Le programme se décline en trois niveaux de certification, chacun présentant des engagements particuliers. Votre municipalité peut s'inscrire à l'un des trois niveaux dès sa première inscription tant qu'elle répond aux engagements du niveau d'inscription et du ou des niveaux inférieurs.

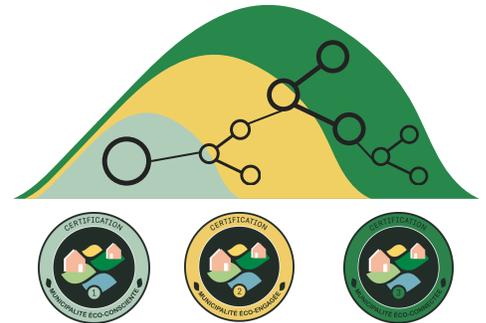


ENGAGEMENTS PAR NIVEAU DE CERTIFICATION

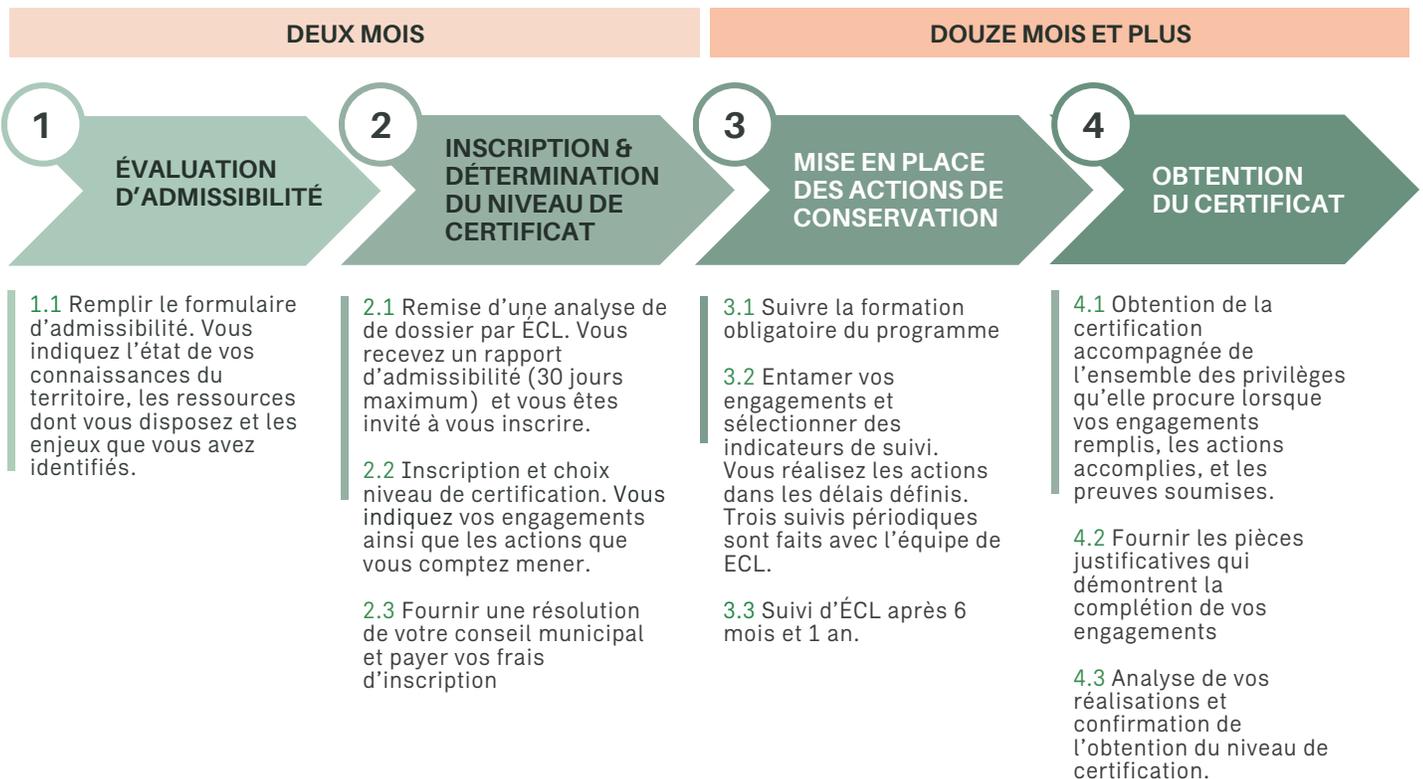
	Intramunicipal	Intermunicipal	Bio-régional
	Choisir un minimum de trois actions à mettre en place sur votre territoire.	Entamer des démarches auprès de municipalités voisines pour une initiative future.	Réaliser au moins huit communications sur la connectivité écologique et la conservation dans votre éco-paysage.
	Choisir trois actions supplémentaires à mettre en place sur votre territoire.	Signer une entente avec une municipalité voisine pour une initiative conjointe.	Réaliser au moins huit communications sur la connectivité écologique et la conservation à l'échelle intermunicipale. Favoriser la science citoyenne par des activités, outils communications.
	Choisir quatre actions supplémentaires à mettre en place sur votre territoire.	Entamer des démarches auprès de municipalités voisines pour une initiative future.	Réaliser au moins huit communications sur la connectivité écologique et la conservation dans votre éco-paysage. Favoriser la science citoyenne par des activités, outils et communications. Mettre en place des incitatifs pour favoriser l'engagement de la population envers la connectivité écologique.

VISION RÉGIONALE DE LA CONSERVATION

Comme son nom le suggère, à travers le programme Municipalité Éco-connectée, les municipalités sont encouragées à adopter une vision de la conservation qui va au-delà de leurs frontières administratives, entre autres, en situant leurs actions dans une perspective transmunicipale c'est-à-dire qui permet une cohérence avec les actions des municipalités voisines et plus largement reflète l'échelle écologique des milieux naturels. Les trois niveaux de certification s'inscrivent dans cette logique avec chaque niveau renvoyant à un degré plus ou moins important de collaboration intermunicipale.



QUATRE GRANDES ÉTAPES DE LA CERTIFICATION



**Remplissez le formulaire d'admissibilité en ligne.
Une fois le formulaire rempli, nous communiquerons avec vous.**

DÉLAIS D'ACCOMPLISSEMENT PAR NIVEAU DE CERTIFICATION

Niveau 1 : Les municipalités participantes ont une période maximale de deux ans pour réaliser les engagements et obtenir certification officielle.

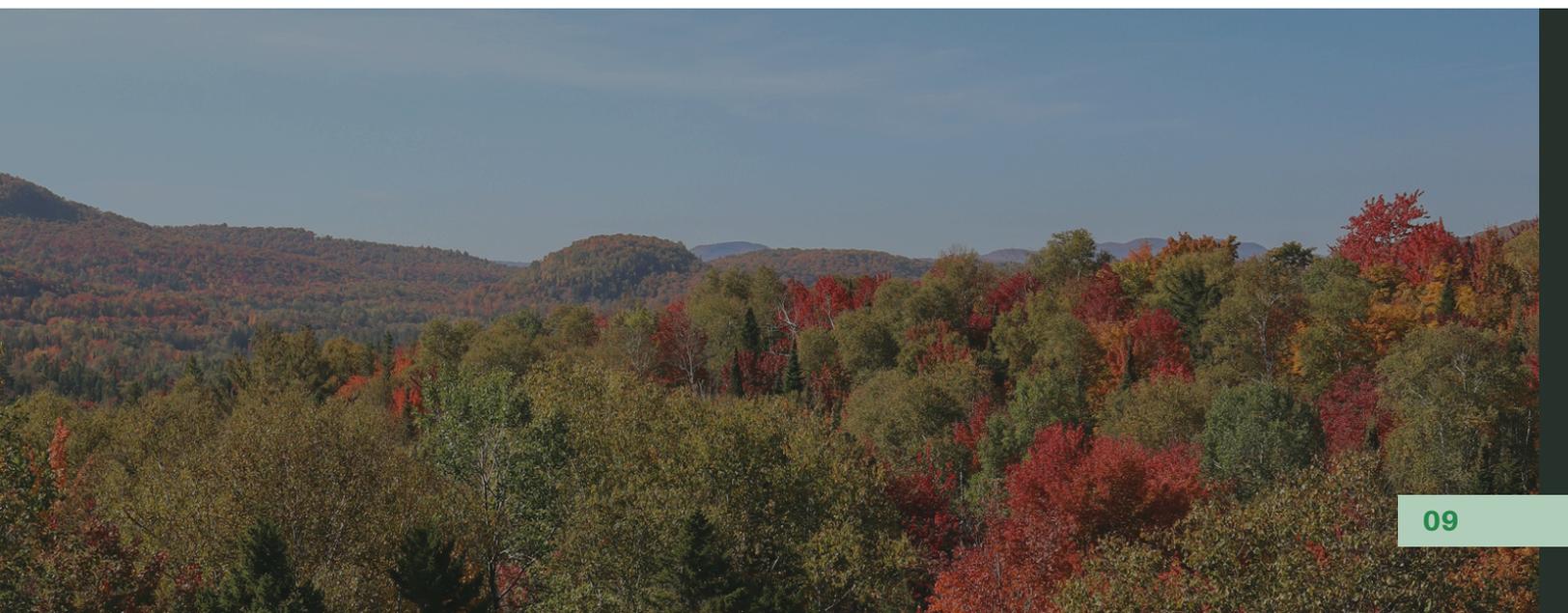
Niveau 2 : Les municipalités participantes ont une période maximale de deux ans pour réaliser les engagements et obtenir certification officielle.

Niveau 3 : Les municipalités participantes ont une période maximale de cinq ans pour réaliser les engagements et obtenir certification officielle.

ACTIONS POUVANT MENER À LA CERTIFICATION

Une banque d'actions potentielles à mettre en place dans le cadre du programme vous est proposée. Les actions réglementaires et stratégiques entreprises durant les trois dernières années peuvent être considérées si un engagement à poursuivre et à consolider la démarche est établi. Seules les actions de sensibilisation et de communication réalisées durant les douze mois précédant l'inscription au programme seront aussi considérées.

Votre municipalité peut proposer d'autres actions que celles citées dans le présent document si vous êtes en mesure de démontrer leurs impacts. Veuillez noter que l'évaluation de votre candidature se fera en tenant compte du contexte particulier des municipalités. La grille d'action est associée à votre typologie de municipalité afin de maximiser l'impact de vos actions en tenant compte du contexte territorial dans lequel vous vous inscrivez.



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le programme repose en grande partie sur la mobilisation des acteurs municipaux de manière volontaire afin de stimuler un engagement sur le long terme envers la conservation et la protection de la biodiversité. Dans cet objectif, un engagement fort des municipalités est impératif.

- Avoir une connaissance suffisante de la connectivité écologique
- Avoir les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à l'obtention du niveau
- Avoir réalisé au moins une action ou un projet en lien avec la connectivité écologique et/ou la conservation des milieux naturels par le passé
- Payer les frais d'inscription
- Fournir une résolution du conseil municipal dans les trois mois suivant l'inscription (*un modèle est disponible au besoin)

TARIFICATION POUR L'ADHÉSION OU LES RENOUVELLEMENTS:

Le tarif d'inscription est déterminé selon la taille de la municipalité :

- Moins de 5 000 hab - 200 \$
- De 5 001 à 10 000 hab - 350 \$
- De 10 001 à 25 000 hab - 450 \$
- De 25 001 à 50 000 hab - 600 \$
- 50,001 et plus – 800 \$

plus 2000 \$ pour l'analyse et le suivi de dossier.

*Un renouvellement tous les 3 ans est nécessaire.

PLAN DE VISIBILITÉ

Une fois la certification officielle obtenue, elle est attribuée à la municipalité. Celle-ci jouit alors de l'ensemble des avantages qu'elle octroie ainsi que du plan de visibilité incluant:

- Trousse de communication (Logo, affiche grand format, plaque.)
- Communiqué de presse
- Mention sur la page MEC sur le site internet de ECL
- Inclusion sur la carte interactive comme municipalité certifiée.



ENGAGEMENTS D'ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS



ÉCL a la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du programme Municipalité Éco-connectée. ÉCL s'engage à vous appuyer dans le processus d'inscription et d'adhésion au programme et d'assurer un rôle-conseil pour le choix de votre niveau de certification.



ÉCL s'engage à vous fournir une formation dès votre inscription et à répondre à vos questions sur le programme tout au long de votre parcours. De plus, ÉCL s'engage à partager et fournir à l'occasion des outils de communication au sujet de la connectivité écologique. Ces outils pourront être partagés avec la population.



ÉCL assurera aussi un rôle de vérificateur de manière ponctuelle tout au long de votre parcours et lors de l'analyse de votre dossier.



ÉCL sera présent pour répondre à vos questions et vous appuyer dans la recherche d'outils et de contacts, mais ne pourra cependant pas réaliser les actions, communications ou autre tâche à la place de votre municipalité.



ANNEXE



Éco~corridors
laurentiens

Éco-corridors laurentiens
517 Rue Saint-Georges,
Saint-Jérôme, QC, J7Z 5B6



PLANIFICATION TERRITORIALE ET RÉGLEMENTATION

ACTIONS	IMPACTS VISÉS
Inclure le tracé d'un réseau écologique dans le plan d'urbanisme de la municipalité.	La municipalité prend acte du statut du réseau écologique et s'engage à prendre les mesures nécessaires à la protection et à la conservation des différents composants du tracé.
Encadrer les usages à l'intérieur du réseau écologique en adoptant des dispositions spécifiques au sein du règlement de zonage.	Prohiber/limiter les activités à forts impacts écologiques au sein du réseau en interdisant certains types de constructions, et/ou en établissant des zones tampons à proximité du réseau écologique.
Adopter un règlement de PIIA afin de renforcer l'encadrement des interventions au sein du réseau écologique.	Ajouter une dimension discrétionnaire à l'encadrement des usages au sein du réseau écologique et augmenter la protection en orientant les activités qui seraient autorisées vers des objectifs prédéfinis.
Mettre en place des dispositions au sein du règlement de lotissement afin de prohiber l'ouverture de nouvelles rues au sein du réseau écologique.	Empêcher la fragmentation du réseau et assurer la connectivité écologique sur l'ensemble du tracé.
Mettre en place des dispositions au sein du règlement de lotissement afin de prohiber ou limiter les opérations cadastrales au sein des milieux naturels sensibles.	Éviter le morcellement du réseau et conséquemment œuvrer à sa consolidation.
Mettre en place des mesures de densification urbaine afin de limiter l'étalement urbain et concentrer les nouvelles constructions à l'extérieur du réseau écologique.	Limiter / ralentir l'empiètement progressif et la pression de nouvelles infrastructures et du développement urbain sur le réseau écologique. Maximiser l'efficacité des infrastructures existantes en densifiant les milieux urbanisés.
Faire usage des outils (PAE, PIIA, PI) discrétionnaires afin de favoriser le lotissement de conservation.	Favoriser des projets qui permettent de densifier les constructions et de conserver les milieux naturels au sein du lot.
Diminuer l'emprise au sol des bâtiments pour diminuer l'empiètement sur les milieux naturels.	Intégrer l'écologie et la conservation dans les projets de développement et limiter l'impact des nouvelles constructions sur la biodiversité.
Limiter les stationnements de surface et inclure des dispositions au sein de la réglementation (zonage, PIIA, etc) favorable à la biodiversité dans la conception des aires de stationnements de surface.	Intégrer l'écologie et la conservation dans les projets de développement et limiter l'impact des nouvelles constructions sur la biodiversité.

ACQUISITION ET CONSERVATION	
ACTIONS	IMPACTS VISÉS
Établir une politique d'acquisition de terrains à fins de conservation.	La municipalité a une stratégie et des moyens d'acquisition de terrains voués exclusivement à la conservation.
Lors des contributions pour fins de parcs, prioriser la perception en terrains à proximité du réseau écologique et lorsque monétaire, établir un fonds dédié exclusivement à l'acquisition de lots à des fins de conservation.	De nouveaux moyens financiers aux fins d'acquisition et de conservation.
Créer un partenariat avec un organisme de conservation pour créer des aires protégées en terres privées.	Renforcement des capacités et des ressources de la municipalité dans le domaine de la conservation et de la protection de la biodiversité.
Mettre en place un statut légal de conservation sur les terrains municipaux d'intérêt écologique (ex. servitude).	Pérennisation des acquis dans la protection du réseau écologique.
Utiliser le droit de préemption pour obtenir une priorité d'achat sur des terrains à fins de conservation.	Contribuer à la consolidation et à l'élargissement du réseau écologique par l'acquisition de terrains.
Encourager les propriétaires situés dans le réseau écologique à faire des ententes de conservation (ex. par des incitatifs fiscaux tels qu'une diminution des taxes et de la contribution pour fins de parcs).	Rendre la conservation volontaire attractive et favoriser l'engagement citoyen à travers des incitatifs financiers.
Mettre en place une loi spéciale pour récupérer des terrains d'intérêt dont les taxes n'ont pas été payées à des fins de conservation.	Contribuer à la consolidation et à l'élargissement du réseau écologique par l'acquisition de terrains.
Créer une ou plusieurs affectations spécifiques pour le réseau écologique.	Encadrement des usagers au sein du réseau écologique et restreindre les usages à forts impacts écologiques.

CRÉER ET RESTAURER (au moins deux actions obligatoires)

ACTIONS	IMPACTS VISÉS
Aménager un habitat faunique.	Protection de la biodiversité et des espèces sensibles.
Restaurer un milieu humide ou hydrique.	Protection des berges, protection de la biodiversité en milieu agricole, etc.
Aménager un passage faunique (ponceau, viaduc, etc.).	Contribuer à la protection de la faune, améliorer la connectivité écologique et consolider la vitalité.
Développer un programme visant à accompagner les producteurs dans la mise en place de mesures de conservation en milieu agricole (haies arborescentes, etc.).	Protection des berges, protection de la biodiversité en milieu agricole, etc.
Mettre en place une gestion différenciée de la végétation.	Assurer des milieux ouverts de qualité sur les terrains municipaux, favoriser la biodiversité et les pollinisateurs.
Réviser le règlement municipal afin d'adapter les exigences en matière de tonte de gazon et favoriser l'implantation d'écopelouses.	Assurer des milieux ouverts de qualité sur les terrains municipaux, favoriser la biodiversité et les pollinisateurs.
Adapter les lignes directrices horticoles de la municipalité afin de favoriser les aménagements vivaces et diversifiés ainsi que les espèces indigènes.	Lutter contre la perte de biodiversité, favoriser des milieux propices aux pollinisateurs.
Participer à l'initiative Aménagements pour la biodiversité dans les lignes d'emprises d'Hydro-Québec.	Les emprises de lignes de transport d'Hydro-Québec forment des corridors écologiques qui peuvent atténuer la fragmentation du territoire liée au développement urbain.
Créer un aménagement forestier dans un secteur fragmenté.	Restauration, consolidation et revitalisation du réseau écologique.

RECHERCHE ET APPRENTISSAGE	
ACTIONS	IMPACTS VISÉS
Réaliser une analyse de connectivité à l'échelle locale.	Une meilleure connaissance des enjeux de connectivité de la municipalité, favorise le développement d'un plan stratégique sur la conservation au sein du territoire en question.
Identifier les milieux naturels prioritaires pour les interventions.	Développer un plan d'action, définir et prioriser les zones et les actions de conservation nécessaires.
Identifier les habitats pour les espèces à statut sur le territoire.	Développer un plan d'action, définir et prioriser les zones et les actions de conservation nécessaires.
Inventorier les milieux humides sur le territoire.	Développer un plan d'action, définir et prioriser les zones et les actions de conservation nécessaires.
Réaliser une étude d'identification des zones de collision, des zones propices au passage de la faune et de caractérisation des structures présentes et susceptibles d'être utilisées par la faune sur le territoire.	Développer une stratégie de renforcement et d'aménagement de passages fauniques.
Identifier les forêts matures, exceptionnelles et les forêts d'intérieur sur le territoire.	Développer un plan d'action, définir et prioriser les zones et les actions de conservation nécessaires.
SENSIBILISATION ET INCITATIF À L'ACTION CITOYENNE	
Organiser des activités de sensibilisation sur les pratiques et outils à la portée de la communauté sur la protection de la biodiversité et la conservation.	Les emprises de lignes de transport d'Hydro-Québec forment des corridors écologiques qui peuvent atténuer la fragmentation du territoire liée au développement urbain.
Créer une section sur la promotion de la conservation dans l'infolettre de la municipalité	Les contribuables sont sensibilisés et informés sur les outils à disposition pour contribuer à la conservation et la protection de la biodiversité.
Organiser des activités de participation citoyenne, ex.: science citoyenne, contrôle de EEE, inventaires, création de comités citoyens, etc.	Les contribuables sont sensibilisés et informés sur les outils à disposition pour contribuer à la conservation et la protection de la biodiversité.
Diffuser les trousse d'information existantes auprès de la population.	La population est équipée pour mener ou entamer des initiatives de conservation, ou se référer aux partenaires locaux qui puissent les accompagner dans la démarche.
Mettre en place un programme d'aide à la végétalisation des rives pour les citoyens, subventions ou distribution d'arbres et arbustes indigènes gratuits.	La population dispose d'incitatif financiers favorisant des actions de protection de la biodiversité.

Merci aux bailleurs de fonds:



Programme de certification / Municipalité Éco-connectée

Pour toute question, contactez
Daniel Chérubin
daniel.cherubin@ecocorridorslaurentiens.org



Éco~corridors laurentiens
517 Rue Saint-Georges,
Saint-Jérôme, QC, J7Z 5B6